

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **23 mai 2016**

Décision n° **CP-2016-0943**

commune (s) : Oullins

objet : Travaux de remplacement des installations thermiques du collège La Clavière situé 58, rue Jacquard - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 13 mai 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 24 mai 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Brumm, Mme Frier.

**Commission permanente du 23 mai 2016****Décision n° CP-2016-0943**

objet : <b>Travaux de remplacement des installations thermiques du collège La Clavelière situé 58, rue Jacquard - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée</b>
service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 10 mai 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent marché porte sur les travaux de remplacement des installations thermiques du collège La Clavelière situé au 58, rue Jacquard à Oullins.

Il s'agit d'un établissement recevant du public de troisième catégorie recevant 400 élèves et personnels.

Le collège construit en 1969 est composé de plusieurs bâtiments :

- un bâtiment demi-pension sur 2 niveaux (sous-sol chaufferie ; rez-de-chaussée, restaurant),
- un bâtiment de 5 logements et une loge accueil,
- un bâtiment externat et administration sur 3 niveaux et un vide-sanitaire,
- un bâtiment atelier sur un niveau de plein pied et un préau.

Ces travaux porteront sur les installations thermiques du bâtiment, du restaurant et du bâtiment externat et plus précisément :

Pour le bâtiment restaurant :

- la réfection complète de la chaufferie,
- la réfection du réseau de distribution du chauffage,
- le remplacement des émetteurs et leurs équipements,
- la réfection du système de compensation d'air en cuisine,
- la réfection du traitement d'air des salles de restaurant,
- l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée dans les sanitaires,
- la réfection du réseau de distribution sanitaire.

Pour le bâtiment externat :

- l'isolation du réseau radiateur du rez-de-chaussée, du reste des étages, avec la création d'un nouveau départ-chauffage en chaufferie pour son alimentation.

Une procédure adaptée a été lancée en application des articles 26, 28 et 40 du code des marchés publics 2006 pour l'attribution du marché relatif aux travaux de remplacement des installations thermiques du collège La Clavelière situé 58, rue Jacquard à Oullins.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur par décision du 25 avril 2016, a classé première et choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, de l'entreprise CEME-CERNIAUT pour un montant de 272 170,40 € HT, soit 326 604,48 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché pour les travaux de remplacement des installations thermiques du collège La Clavière situé 58, rue Jacquard à Oullins et tous les actes y afférents, avec l'entreprise CEME-CERNIAUT pour un montant de 272 172,40 € HT, soit 326 604,48 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P34 - Education, formation, individualisée sur l'opération n° 0P34O4723A.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 231 351 - fonction 221.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2016.**